



Secrétariat Général
N° tél. : 69-49-76-74
N/Réf.: NDA/ED/LH

ARRETE N° 96/119
(série A)

OBJET : Délégation de fonctions et de signature à M. Jean-Pierre LAVALETTE, Conseiller Municipal délégué

Le Maire de la commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-18,

VU le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18 juin 1995 relatif à l'élection du maire et des adjoints,

VU l'arrêté municipal n° 95-334 en date du 27 juin 1995 portant délégation de pouvoir et de signature à M. Jean-Pierre LAVALETTE, Conseiller Municipal, en matière de Sécurité,

VU l'arrêté municipal n° 96/118 du 8 octobre 1996 retirant à M. André MIRIGAY, huitième Maire-Adjoint, la délégation relative à la Circulation et au Stationnement,

CONSIDERANT qu'il est judicieux de confier à M. Jean-Pierre LAVALETTE, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité, les affaires relatives à la Circulation et au Stationnement,

ARRETE

Article 1er : M. Jean-Pierre LAVALETTE, Conseiller Municipal est désormais délégué pour toutes les questions concernant non seulement la Sécurité, mais aussi la Circulation et le Stationnement.

Article 2 : En cette qualité, il aura pouvoir de signer toutes correspondances et pièces administratives se rapportant à ses attributions.

Article 3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et ampliation sera transmise à :

- M. le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement d'Evry,
- Mme le Trésorier Principal de Brunoy, Receveur Municipal,
- l'Intéressé.

Fait à Yerres, le 8 octobre 1996



Le Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

